



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

auxiliaires, contractuels et vacataires

Question écrite n° 60188

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir professionnel des maîtres et maîtresses de demi-pension. Les maîtres de demi-pension, actuellement en poste, particularité de l'Ile-de-France, sont en voie d'extinction (leur embauche n'étant plus autorisée), assument des tâches de surveillance et parfois même d'animateurs au sein des établissements scolaires. Or, ceux qui sont en poste ne bénéficient d'aucune possibilité d'avancement de carrière, d'aucune promotion éventuelle et leur rémunération, quelle que soit l'ancienneté, est plafonnée à l'indice 269. De plus, leur contrat étant renouvelé à chaque rentrée scolaire, ils n'ont aucune assurance d'être maintenus à leur poste. Leur crainte est d'être remplacés par des emplois-jeunes à chaque rentrée scolaire. C'est pourquoi, il lui serait reconnaissant de lui faire part des mesures qui pourraient être prises afin que les maîtres de demi-pension, dont certains sont en poste depuis plusieurs années, puissent obtenir un statut moins précaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60188

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2342